

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Ariane Labonté](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d434481082f72b975db21ef0>

Date d'obtention : 2021-01-29 18:19:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, il faut qu'il y ait une situation de sextage touche les jeunes de l'école. L'intervenant scolaire doit rencontrer les personnes concernées par la situation de sextage et procéder à l'évaluation de l'incident avec la trousse. Lorsque tous les sujets ont été rencontrés, la police peut être contactée et impliquée (enquête, prendre le cellulaire, etc.). S'il s'agit d'un acte impulsif, il y aura de la sensibilisation faite auprès des jeunes impliqués. Si c'est un acte malveillant, le DPCP peut enquêter plus profondément et le jeune concerné peut passer par le tribunal. L'intervenant ne doit jamais voir les photos. Si c'est un acte malveillant, on appelle la police plus rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que si un jeune ne collabore pas, il faut appeler la police pour nous soutenir et intervenir. Si les jeunes concernés possèdent toujours les photos sur leurs cellulaires, il est important de les confisquer pour éviter davantage de représailles.

S'il ne s'agissait pas de pornographie juvénile (ex: maillot de bain), il est important de faire l'évaluation avec la trousse avec tous les témoins pour vérifier les informations au lieu de laisser faire d'emblée/ ensuite, il faudra traiter l'événement selon les politiques de l'établissement.

Il ne faut pas non plus agir comme mandataire de la police, on se concentre sur le milieu scolaire. Si l'événement ne touche aucunement le milieu scolaire, il faut référer les gens à contacter les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que c'est lorsqu'on peut demander au jeune de nous remettre son cellulaire (le confisquer). Clairement qu'il y a certains jeunes qui pourraient s'opposer et mal réagir lors d'une telle demande. Ainsi, c'est pourquoi il faut appeler la police s'il n'y a pas de collaboration.